

Service Communal d'Hygiène et de Santé

REF : CS2012015

Signataire : CF/MG

Séance du Conseil Municipal du 27/09/2012

RAPPORTEUR : Evelyne YONNET

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2012. Reconduction du projet "Atelier Santé Ville". Signature de la convention.**

**EXPOSE :**

L'action « Ateliers Santé Ville » mise en œuvre par la Ville d'Aubervilliers depuis 11 ans est un projet réunissant plusieurs sous-actions de santé publique visant la réduction des inégalités de santé et la promotion de la santé mentale.

Elles sont développées à travers 3 volets principaux :

- un volet tableau de bord consacré au recueil et à l'analyse des données épidémiologiques communales,
- un volet santé communautaire concrétisé par la mise en place de la Maison des Pratiques de Bien-Etre et de Santé dans le quartier du Marcreux et d'un comité de santé des habitants dans le secteur Nord de la Ville,
- un volet santé mentale visant à favoriser le travail en partenariat avec les professionnels du sanitaire et du social autour des problématiques du psychosocial ainsi que les actions de promotion et prévention en santé mentale

D'autres axes d'action sont venus se greffer à ces trois volets initiaux : le dépistage du cancer, la lutte contre l'obésité, l'accès aux soins et la démographie médicale.

Le montant de la subvention pouvant être accordé par l'ARS en 2012 pour ce projet s'élève à 15.000 € avec signature d'une convention.

Ce projet a été inscrit au BP 2012 et n'entraîne donc pas de dépense supplémentaire au budget communal.

Il vous est demandé d'autoriser le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens pour la poursuite du projet « Atelier Santé Ville » en 2012 permettant de percevoir la subvention de l'ARS à hauteur maximale de 15.000 €.

**Direction Générale de la Solidarité / Coordination de la Santé**

**Service Communal d'Hygiène et de Santé**

**REF : CS2012015**

**Signataire : CF/MG**

**OBJET : Demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé publique d'Ile-de-France (ARS) pour l'année 2012. Reconduction du projet "Atelier Santé Ville". Signature de la convention.**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la santé publique,

Vu la loi n° 2004-806 du 8 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le contrat local de santé signé le 20 mars 2012,

Considérant que la ville mène depuis plusieurs années des actions de prévention et d'aide à l'accès aux soins,

Vu le dossier constitué par la direction des solidarités visant la poursuite d'actions de santé publique en 2012 à Aubervilliers,

Considérant que l'ARS peut apporter en 2012 un soutien financier à hauteur de 15.000 Euros pour ce projet porté par le service communal d'hygiène et de santé,

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**AUTORISE** le maire d'Aubervilliers à solliciter auprès de l'Agence Régionale de Santé (ARS) d'Ile-de-France une subvention d'un montant de 15.000 Euros pour la poursuite du projet Ateliers Santé Ville en 2012.

**APPROUVE** la convention établie à cet effet.

**AUTORISE** le maire à la signer.

Imputation budgétaire : 504-74718-12.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 12/10/2012

Publié le : 04/10/2012

Certifié exécutoire le : 12/10/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué